

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES COMITE SYNDICAL DU 27 FEVRIER 2025

Les orientations budgétaires présentées ci-dessous ont été élaborées par la Commission «Finances» du 3 février 2025 réunie sous la présidence de François Demangeot, rapporteur du Budget, débattues en conférence des présidents du 4 février et en Bureau le 6 février et adoptées à l'unanimité.

1. Le contexte territorial

Depuis 2015, le PETR du Pays Lauragais est un territoire de projets de 1920 km², regroupant 4 communautés de communes soit 167 communes dans un objectif de coordination territoriale, mutualisation des coûts et d'optimisation des politiques publiques.

Le PETR porte à la fois le projet de territoire du Pays Lauragais, la stratégie du Gal des terroirs du Lauragais avec son programme LEADER, la mise en œuvre du SCOT, la coordination du Plan Climat Air Energie Territorial et sa mise en œuvre dans le cadre du programme d'actions qui lui a été confié par ses communautés de communes membres.

Le PETR est ainsi devenu le lieu de conventionnement ou de contractualisation privilégié des partenaires institutionnels : Ademe, Etat, Région, Départements.

Parmi les 167 communes, l'on compte : 82 communes Audoises / 71 Communes Haut-Garonnaises / 14 communes Tarnaises.

10 communes du PETR sont situées en « zone montagne » (*Cennes Monestiés, Villemagne, Verdun Lauragais, Labécède-Lauragais, les Brunels, les Cammazes, Durfort, Sorèze, Arfons et Saint Amancet*) et 5 appartiennent au périmètre du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (*les Cammazes, Durfort, Sorèze, Arfons et Saint Amancet*) avec qui le PETR a signé une convention de partenariat.

Les EPCI à fiscalité propre dans le PETR du Pays Lauragais au 1^{er} janvier 2025



© Cartographie : Haute-Garonne Ingénierie / ATD - Janvier 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 07/03/2025

Application agréée E-legalite.com

21_D0-031-200050938-20250227-04_2025_BIS

Le PETR voit sa population totale, en constante augmentation, portée à 110 945 habitants (INSEE RGP paru au 1er janvier 2025).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population Totale PETR	102 745	103 483	103 825	104 563	105 469	106 261	107 377	108 459	109 552	110 477	110 945
Evolution annuelle de la population totale PETR		↑ 738	↑ 342	↑ 738	↑ 906	↑ 792	↑ 1 116	↑ 1 082	↑ 1 093	↑ 925	↑ 468
Taux de croissance annuel de la population totale PETR		↑ 0,72%	↑ 0,33%	↑ 0,71%	↑ 0,87%	↑ 0,75%	↑ 1,05%	↑ 1,01%	↑ 1,01%	↑ 0,84%	↑ 0,42%



2. Les faits marquants de 2024

L'année 2024 a été marquée par des étapes clés, et notamment :

- La prescription d'un SCOT valant Plan climat en comité syndical du 29 février 2024
- La signature de la convention GAL avec l'autorité de Gestion en avril 2024 dans le cadre du programme 2023-2027
- Le déploiement de Qpilote de manière différenciée selon les demandes des communautés de communes
- La validation de la CGEAC 2024-2026 (délibération du 28/03/2024) dont la signature administrative est en cours de finalisation (14 signataires sur 15)
- La Signature des contrats Bourg-centre des communes de Belpesch, Bram, Castelnaudary, Montréal, Sorèze le 10 septembre 2024, dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie + ACV2
- La création, accompagnée par le Fonds vert, du poste d'animateur sobriété énergétique dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET
- Une délégation de 32 élus et techniciens occitans aux rencontres TEPOS de Loos en Gohelle début octobre
- La 5ème édition du Canalathlon le 7 octobre 2024
- La signature de la charte de réseau des moulins le 19 décembre 2024

Les actions menées en 2024 sont détaillées dans le rapport d'activités 2024, mis en ligne annuellement après présentation en comité syndical.

Le programme d'actions défini dans le cadre du projet de territoire est ainsi bien engagé et avait donné lieu à un bilan sur la période 2015-2019. La mise en œuvre de ce programme d'actions se poursuit donc en complémentarité avec ses 4 communautés de communes membres.

3. Les perspectives pour 2025

Cette année 2025 s'inscrit dans la continuité des missions engagées depuis 2015 :

- L'élaboration de la révision n°2 du SCOT et sa transformation en SCOT valant PCAET, avec l'appui de Haute-Garonne Ingénierie, le suivi des bureaux d'études en charge des pièces externalisées, la mise en œuvre et le suivi du SCOT opposable, le développement du rôle de conseil à nos communes et communautés de communes en matière d'urbanisme, garanti par une commission de travail dédiée.

- la coordination du Plan Climat à l'échelle du PETR et la mise en œuvre du plan d'actions à l'échelle du Pays animées par la commission de travail transition énergétique,

- L'animation des commissions de travail et du Conseil de Développement s'inscrivant dans une démarche transversale :

- Culture avec notamment la mise en œuvre et le suivi du projet culturel, et de la plateforme culturelle, l'animation de la nouvelle Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC 2024-2026) en élargissant le nombre de partenaires signataires et les projets culturels associés.

- Tourisme avec la mise en réseau des Offices de Tourisme permettant de co-construire des actions et opérations de promotion du territoire, la mise en place et suivi d'évènements (Eductour, Canalathlon), l'animation du réseau des Moulins ou encore l'édition de la carte touristique mutualisée,

- Communication : actions réalisées majoritairement en interne, permettant efficacité et coûts réduits. Actualisation du site internet avec l'appui du bureau d'études retenu.

- Codev : poursuite des travaux des groupes de travail (Culture, Apéros de Pays, SCoT et adaptation au changement climatique)

- La participation active aux travaux des structures supra-territoriales (Conférence des SCOT, ateliers SRADDET, Interscot, Assemblée des Territoires d'Occitanie, ANPP, FédéSCOT, Leader France, TEPOS...),

- le portage des Contractualisations avec l'Etat (CRTE sur une partie du PETR), la Région (CTO et ses dispositifs Bourgs-centres) et l'Europe (GAL Leader et FEDER), l'animation des instances de gouvernances dédiées et l'élaboration des maquettes financières.

Pour cela, l'équipe technique en place est stabilisée :

- Maintien des postes actuels pour permettre la poursuite des dossiers en cours et la réalisation du projet de territoire validé à l'unanimité fin 2015
- Poste développement territorial non pourvu en attente projet de territoire
- Des embauches à **minima**
- Poursuite des subventions des partenaires attendues et recherche de compléments (nouveaux conventionnements, réponses aux appels à projets...) pour financer cette ingénierie

Une stabilité des effectifs depuis 2018, autour de 11 agents représentant 9.8 ETP en 2025 :

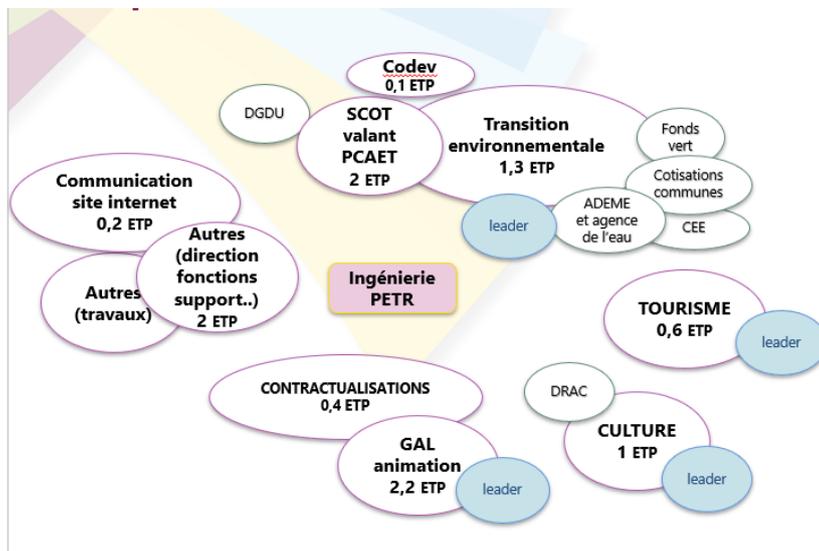


Tableau des effectifs au 12 février 2025 :

6 titulaires et 5 contractuels dont 2 en CDI : le nombre de titulaires est supérieur à celui des contractuels.

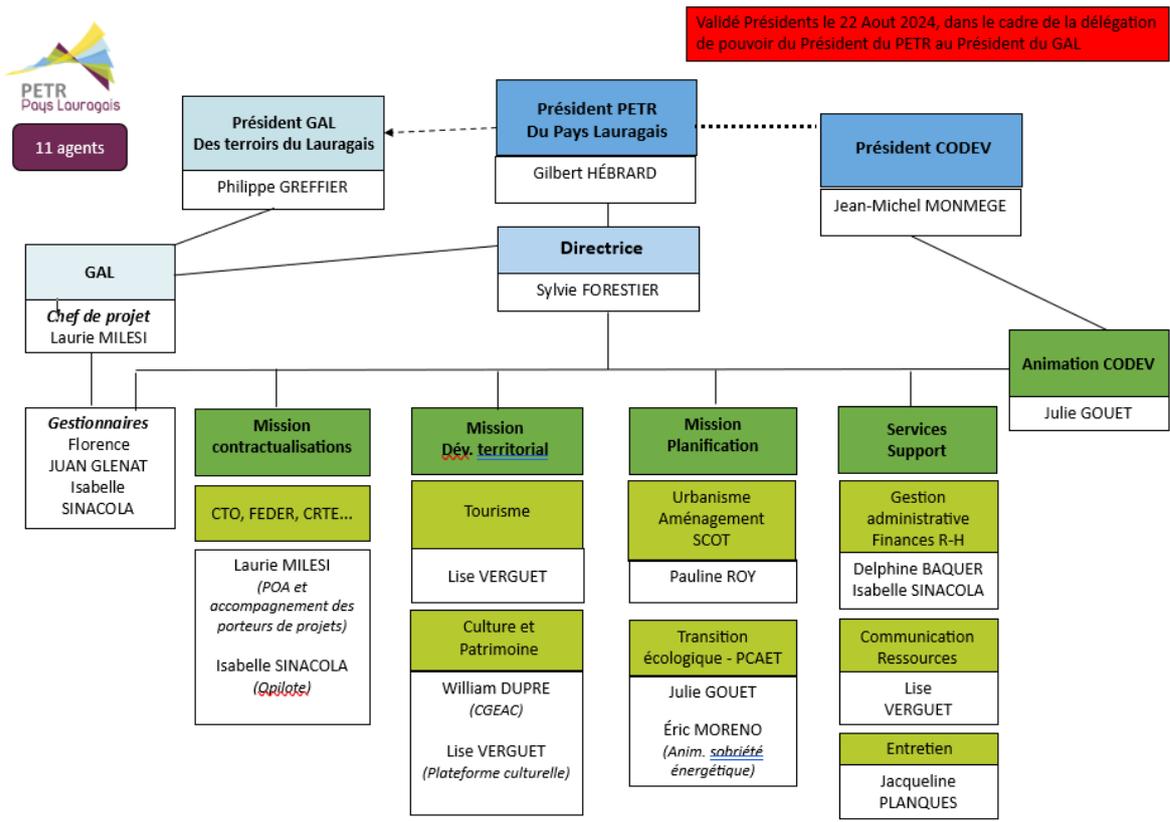
Emplois permanents	Grade correspondant	Catégorie	Effectifs	Effectifs pourvus	Situation administrative	Temps de travail hebdomadaire
Filière ADMINISTRATIVE						
Chargé de mission	Attaché territorial	A	3	2	2 titulaires	35 h
Gestionnaire	Rédacteur Territorial	B	3	3	2 contractuels (dont 1 CDI) 1 titulaire	35h 2*28h
Secrétariat	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	0		
Assistante de direction	Adjoint administratif principal 1 ^{ème} classe	C	1	1	1 Titulaire	35 h
Filière TECHNIQUE						
Directrice	Ingénieur	A	1	1	1 Titulaire	35h
Chargé de mission	Technicien	B	4	3	2 contractuels (dont 1 CDI) 1 titulaire	35 h
Agent d'entretien	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	1 contractuel	6 h

Age de l'équipe :

Au 21 février 2025, l'équipe est composée d'agents de 31 à 66 ans, dont 4 ont moins de 45 ans. La moyenne d'âge de l'équipe est de 49 ans.

L'équipe compte 9 femmes et 2 hommes.

Organigramme fonctionnel au 1^{er} janvier 2025 :



4. L'appui des partenaires

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, partenaire historique du P.E.T.R., est sollicité cette année encore pour un soutien financier au fonctionnement de la structure à hauteur de 50 000€ (sous réserve de vote de son instance décisionnelle), en plus de l'appui technique au territoire notamment dans le cadre la révision n°2 du SCOT et l'évaluation du SCOT en cours.

De même, la Région Occitanie accompagne également l'ingénierie du P.E.T.R. en apportant une subvention de 52 250 € (sous réserve de vote de son instance décisionnelle).

En complément, les financements liés au programme Leader de l'ordre de 80 500 € interviendront principalement sur les volets Tourisme, Culture, et transition énergétique-

Sur le volet Culture, la DRAC est sollicitée à hauteur de 20 000€ pour soutenir le projet d'éducation artistique et culturel du P.E.T.R.

Sur le Volet transition énergétique, le P.E.T.R. bénéficie d'un soutien financier du Fonds vert pluriannuel à hauteur de 60% des dépenses éligibles relatives au poste d'animation de la sobriété énergétique et à la mise en œuvre de la stratégie de transition écologique (116 250€). Sur 2025, il est proposé d'inscrire un peu plus de 39 000€ en recettes.

5. Eléments financiers

- Etat d'avancement des subventions en attente :
Sur le Budget du PETR :

N° subvention	Libellé	Financier	Montant accordé	Montant restant
2023_15	SUBVENTION ADAPT TACCT	ADEME	30 800,00	30 800,00
		Total ADEME		30 800,00
2024_01	Subvention Ingénierie 2024	CD31	50 000,00	50 000,00
2024_10	Subvention canalathlon 2024	CD31	1 000,00	1 000,00
		Total CD31		51 000,00
2022_10	ETUDE MOBILITE FNADT	ETAT	12 000,00	2 400,00
2024_09	SUBVENTION FONDS VERT SUR INGENIERIE	ETAT	116 250,00	116 250,00
		Total ETAT		118 650,00
2022_03	TRAVAUX REHABILITATION EXTENSION DU SIEGE ADMIN	PREFECTURE DE HAUTE GARONNE	208 316,00	57 368,57
		Total PREFECTURE DE HAUTE GARONNE		57 368,57
2023_12	SUBVENTION FONDS VERT SUR INGENIERIE	PREFECTURE DE L'AUDE	10 000,68	7 000,48
		Total PREFECTURE DE L'AUDE		7 000,48
2024_02	Subvention ingénierie 2024	REGION OCCITANIE	55 000,00	55 000,00
2024_05	Subvention Canalathlon 2024	REGION OCCITANIE	3 000,00	3 000,00
		Total REGION OCCITANIE		58 000,00
2018_01_02	SUBVENTION LEADER SUR CULTURE 2018	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	5 055,60	5 055,60
2018_02_02	SUBVENTION LEADER SUR TOURISME 2018	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	5 750,26	5 750,26
2021_03	SUBVENTION LEADER SUR PCAET 2021 2022	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	50 000,00	50 000,00
2021_04	SUBVENTION LEADER SUR CEP 2021 2022	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	34 534,62	34 534,62
2022_09	SUBVENTION LEADER SUR VAE	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	13 888,43	13 888,43
2022_11	SUBVENTION LEADER SUR CULTURE 2022/mars 2023	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	44 943,85	44 943,85
2022_12	SUBVENTION LEADER SUR TOURISME 2022/mars 2023	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	34 897,82	34 897,82
2023_06	SUBVENTION LEADER SUR CULTURE 2023 (avril/déc)	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	28 308,65	28 308,65
2023_07	SUBVENTION LEADER SUR TOURISME 2023	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	10 924,16	10 924,16
2023_11	SUBVENTION LEADER SUR CANALATHLON 2023	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	6 836,15	6 836,15
2023_14	SUBVENTION LEADER PCAET 2023	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	28 272,04	28 272,04
2024_03	Subvention Leader culture 2024	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	34 650,00	34 650,00
2024_04	Subvention Leader Tourisme 2024	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	32 449,60	32 449,60
2024_08	SUBVENTION LEADER PCAET 2024	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	33 497,82	33 497,82
		Total REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE		364 009,00
		Total général		686 828,05

Sur le Budget du GAL :

N° subvention	Libellé	Financier	Montant accordé	Montant restant
2022_1	SUBVENTION LEADER ANIMATION FONCTIONNEMENT GAL	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	66 927,43	66 927,43
2023-2024_anc	SUBVENTION LEADER ANIMATION GAL 2023/2024 anc_prog	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	61 635,39	61 635,39
2023_2024_nouv	SUBVENTION LEADER ANIMATION GAL 2023-2024 nouv_pro	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	85 244,54	85 244,54
		Total REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE		213 807,36

Soit un total attendu sur les 2 budgets de 900 635.41 €, engendrant la nécessité de souscrire à une ligne de trésorerie cette année encore.

Au vu du montant important des subventions à percevoir, un courrier cosigné des Présidents du PETR et du GAL a été transmis à la Région en 2024

- l'alertant notamment sur la durée et les impacts de la situation. Une demande de rendez-vous a été également proposée.

- sollicitant un échange à ce sujet

Une dynamique enclenchée puisque 303 029€ de subventions ont été perçues en 2024, avec dans le détail :

Sur le Budget du PETR

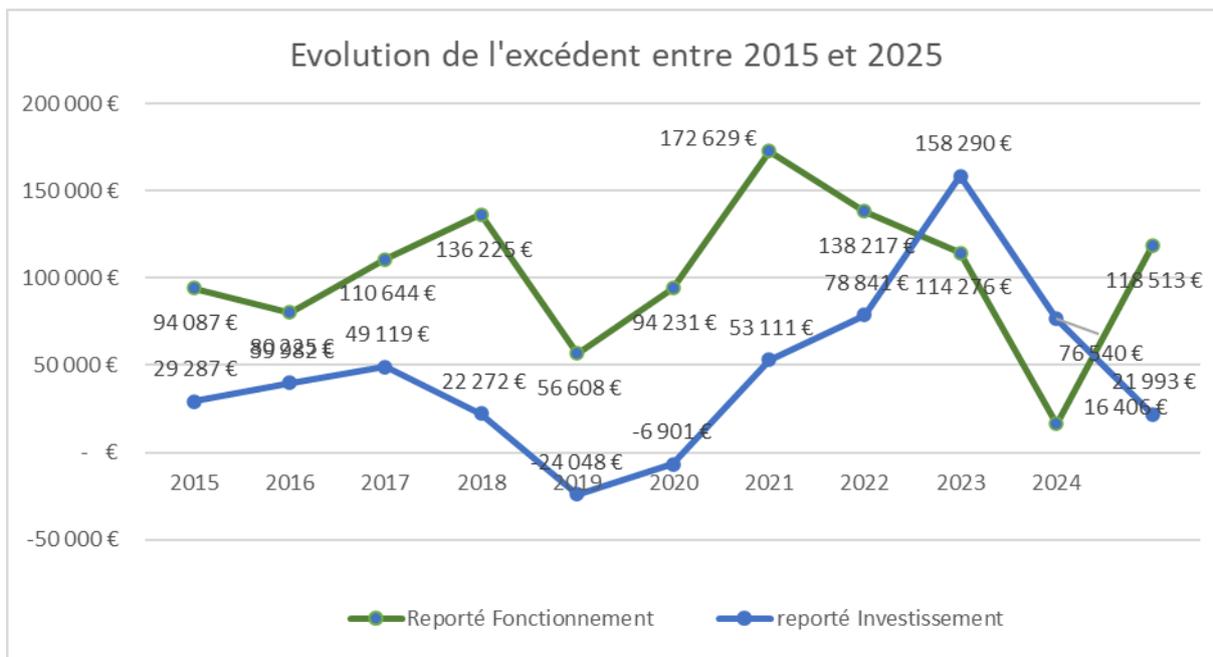
2017_01_02	SUBVENTION LEADER SUR TOURISME 2017	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE		7 419,75
2017_02_02	SUBVENTION LEADER SUR PCAET 2017 2020	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE		5 195,90
2018_03_02	SUBVENTION LEADER SUR CANALATHLON 2018	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE		4 619,43
2019_01	SUBVENTION LEADER SUR CULTURE 2019	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE		39 109,32
2019_02_02	SUBVENTION LEADER SUR TOURISME 2019	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE		6 863,48
2020_01	SUBVENTION LEADER SUR CULTURE 2020	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE		33 467,81
2021_01	SUBVENTION LEADER SUR CULTURE 2021	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE		41 997,69
2021_02	SUBVENTION LEADER SUR TOURISME 2021	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE		23 045,51
2022_08	SUBVENTION SUR VAE 2022	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE		8 254,00
		Total REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE		169 972,89

Sur le Budget annexe du GAL :

2019_01_02	SUBVENTION LEADER ANIMATION FONCTIONNEMENT GAL	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	6 728,03	6 728,03
2020_1	SUBVENTION LEADER ANIMATION FONCTIONNEMENT GAL	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	66 410,03	66 410,03
2021_1	SUBVENTION LEADER ANIMATION FONCTIONNEMENT GAL	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	59 918,05	59 918,05
Total REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE				133 056,11

A noter, parmi les subventions en attentes, 324 469 € relèvent des subventions Leader concernant l'ancienne programmation (2014-2022) qui doit être clôturée en décembre 2025.

Evolution de l'excédent entre 2015 et 2024 :



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Reporté Fonctionnement	94 087 €	80 225 €	110 644 €	136 225 €	56 608 €	94 231 €	172 629 €	138 217 €	114 276 €	16 406 €	118 513 €
évolution fonctionnement		↓ -13 862	↑ 30 419	↑ 25 581	↓ -79 617	↑ 37 623	↑ 78 398	↓ -34 412	↓ -23 941	↓ -97 870	↑ 102 107
reporté Investissement	29 287 €	39 982 €	49 119 €	22 272 €	-24 048 €	-6 901 €	53 111 €	78 841 €	158 290 €	76 540 €	21 993 €
évolution investissement		↑ 10 695	↑ 9 137	↓ -26 847	↓ -46 320	↑ 17 147	↑ 60 012	↑ 25 730	↑ 79 449	↓ -81 750	↓ -54 548

NB : Les retards de subventions impactent directement cet excédent

6. Les grands chantiers de 2025

Afin de concrétiser ou de **poursuivre les actions engagées, dans un objectif de dépenses minimales**, les principaux projets envisagés en 2025 s'articulent notamment autour de :

- Le volet contractualisation et partenariats, à travers le Gal des Terroirs du Lauragais et la programmation LEADER (programmes 2014-2022 et 2023-2027), l'ATI FEDER, le Contrat territorial Occitanie, ses dispositifs bourgs-centres et dotation expérimentation-innovation, ses perspectives en lien avec celles du CRTE de l'Etat, ...

Ces contrats impliquent la définition d'une stratégie territoriale, la mise à jour des maquettes financières, et l'animation de comités de suivi d'autant plus nombreux que le Lauragais est un territoire de coopération interdépartemental.

Les 8 années d'expérience passées à travers ces contractualisations ont permis des ajustements qui aujourd'hui tendent à une efficience de ce travail partenarial notamment avec le déploiement de l'outil partagé PETR/EPCI/Communes Qpilote.

- L'animation du conseil de développement du PETR, à travers le suivi des 3 groupes de travail aujourd'hui opérationnels qui portent directement des projets (mise en place du second forum culturel du territoire, reprise du déploiement des apéros de pays, mise en récit d'un aménagement souhaitable en vue d'une contribution à la révision du SCOT AEC).
- La poursuite de la mise en œuvre du projet de territoire approuvé en 2015, et la définition de nouvelles perspectives 2020-2026 ainsi que l'animation des commissions de travail dédiées (urbanisme, tourisme, culture, transition énergétique).
- Le volet aménagement – Urbanisme, avec notamment la mise en œuvre et le suivi du SCOT opposable, l'élaboration de la seconde révision du SCOT qui aura valeur de PCAET, avec l'adaptation au changement climatique comme fil conducteur du projet, ou encore le renforcement du rôle de conseil à nos communes et communautés de communes en matière d'urbanisme, garanti par une commission de travail dédiée.
- La mise en œuvre et le suivi du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du PETR s'inscrivant pleinement dans la stratégie REPOS de la Région avec notamment l'intégration au SCOT et la définition d'un programme d'actions pour amplifier l'opérationnalité de ce dispositif.

Ce programme d'actions vise notamment à la sobriété énergétique et au développement d'ENR sur le territoire, mais également à la réduction des GES via des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle. A titre d'exemple, le PETR poursuit son expérimentation sur la mobilité alternative que la Région et le LEADER ont accompagné, en s'appuyant sur des communes ou communautés de communes volontaires du territoire au bénéfice des citoyens afin d'impulser changement de pratique et déploiement de politiques publiques de mobilité.

Par ailleurs, sur le volet de la sobriété énergétique et la rénovation des bâtiments publics, une animation territoriale a été déployée selon un accompagnement sur mesure, plus efficace. Ce projet est complété du déploiement d'une ingénierie accompagnant l'émergence d'un collectif citoyen de développement des ENR. Le PETR du Pays Lauragais siège d'ailleurs au Comité Régional de l'Énergie, co-piloté par la Région, en tant que référent Régional des PETR.

La mise en réseau à des échelles supra territoriales et le partage d'expérience sont également une des missions phares du PETR, notamment sur le volet environnemental. A titre d'exemple, sur l'impulsion du PETR du Pays Lauragais, une délégation d'élus et techniciens de l'Occitanie (représentants de 4 PETR différents) s'est rendue au séminaire TEPOS 2024 de Loos en Gohelle. Cette dynamique sera renouvelée en 2025 avec pour ambition de candidater à un accueil de TEPOS sur le PETR du Pays Lauragais en 2026. La commission transition énergétique assure également la poursuite de l'étude des dossiers environnementaux appelant du Leader.

- Le développement touristique à travers notamment la mise en réseau des 4 OTI du territoire et le pilotage de l'animation du collectif moulin, la mise en place d'une charte graphique dédiée, et l'externalisation d'un reportage photo, le partenariat avec le SICOVAL pour le projet Canalathlon 2025 ...

La commission tourisme assure également la poursuite de l'étude des dossiers touristiques appelant du Leader.

- La mise en œuvre de la stratégie culturelle du territoire avec notamment l'animation de la Convention de Généralisation de L'éducation Artistique et Culturelle (CGEAC) sur le territoire (nouveau programme 2024-2026), le pilotage des projets « parcours de rayonnements culturels » en partenariat avec les communautés de communes, l'animation de la plateforme culturelle du Pays, ...)

La commission culture assure également la poursuite de l'étude des dossiers culturels appelant du Leader.

- Le PETR s'attache à participer activement à de nombreux réseaux et autres formes de coopération, à l'image de l'assemblée des territoires, la « conférence des SCOT », appuyé sur l'Occitanie par la fédération nationale des SCOT, en partenariat avec la Région, ainsi qu'à la conférence de Gouvernance ZAN, l'ANPP, Par ailleurs, le territoire poursuit son implication au sein de l'interscot du Grand Bassin Toulousain.
- Enfin, le PETR continue à développer sa communication en 2025, notamment les relais / partenariats avec ses communautés de communes ainsi que l'animation et l'actualisation de son site internet prévue pour l'été 2025.

Le projet de budget 2025 prendra en compte les dépenses liées aux actions précédemment évoquées.

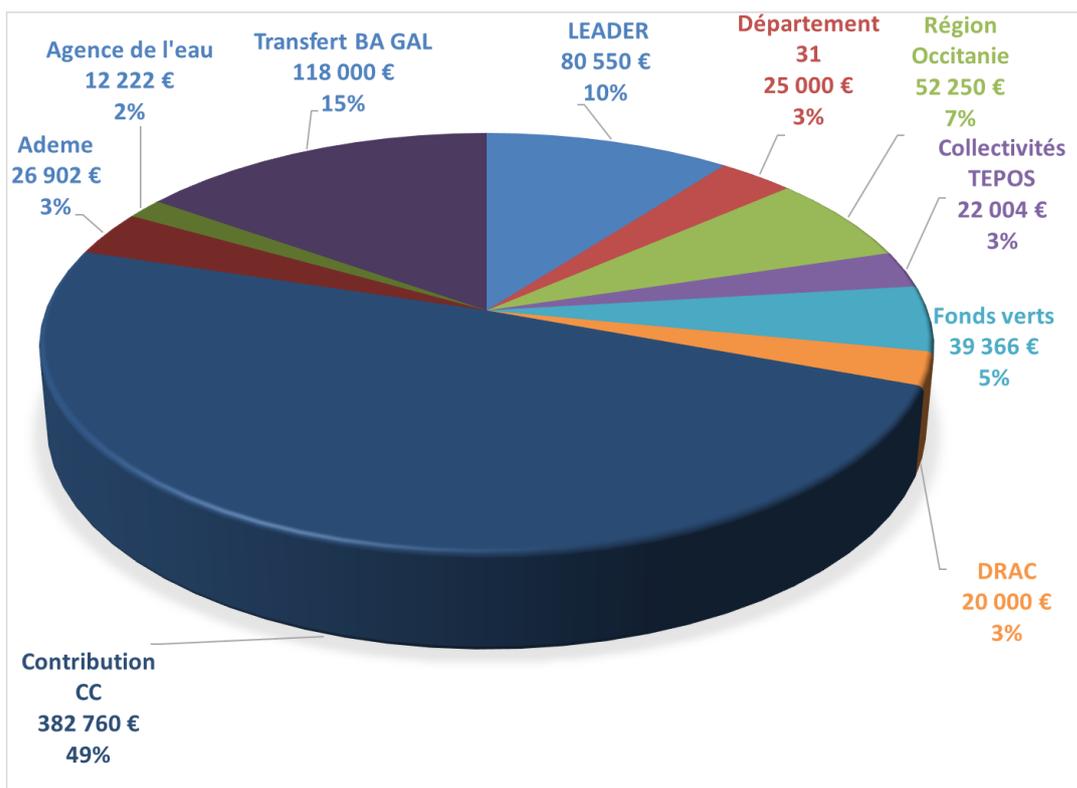
7. Les grandes orientations budgétaires 2025 du PETR

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Subvention d'ingénierie LEADER : 80 550€
- Subvention d'ingénierie Département de la Haute-Garonne : 25 000 €
- Subvention d'ingénierie de la Région Occitanie : 52 250 €
- Fonds vert : 39 336 €
- DRAC : 20 000 €
- ADEME : 26 902 €
- Agence de l'eau : 12 222 €
- Contribution des CC membres (base 2024 à 3.45€) : 382 760 €
- Transfert masse salariale sur budget annexe GAL : 118 000€
- TEPOS 2026 : 22 004 €

Répartition des recettes de fonctionnement :



Dépenses

▪ Charges de personnel

- L'équipe technique du PETR / GAL est stabilisée autour de 11 agents en moyenne depuis 2018 :
 - Poste de Direction, Assistante de direction (comptabilité, budget, ressources humaines ..), Chef de projet GAL et contractualisations, chargés de missions développement territorial (urbanisme et aménagement, transition énergétique , animateur sobriété énergétique, culture et patrimoine, tourisme et communication), gestionnaires GAL, agent d'entretien.

Sont inclus notamment :

- Inclus évolutions de carrières, RIFSEEP, indemnités de fin de contrat, avancement point d'indice

Le dispositif d'ingénierie mutualisée représente 9,8 ETP sur l'année 2025 avec une équipe resserrée et pluridisciplinaire.

L'enveloppe de la charge de personnel correspondante est estimée à 553 700€.

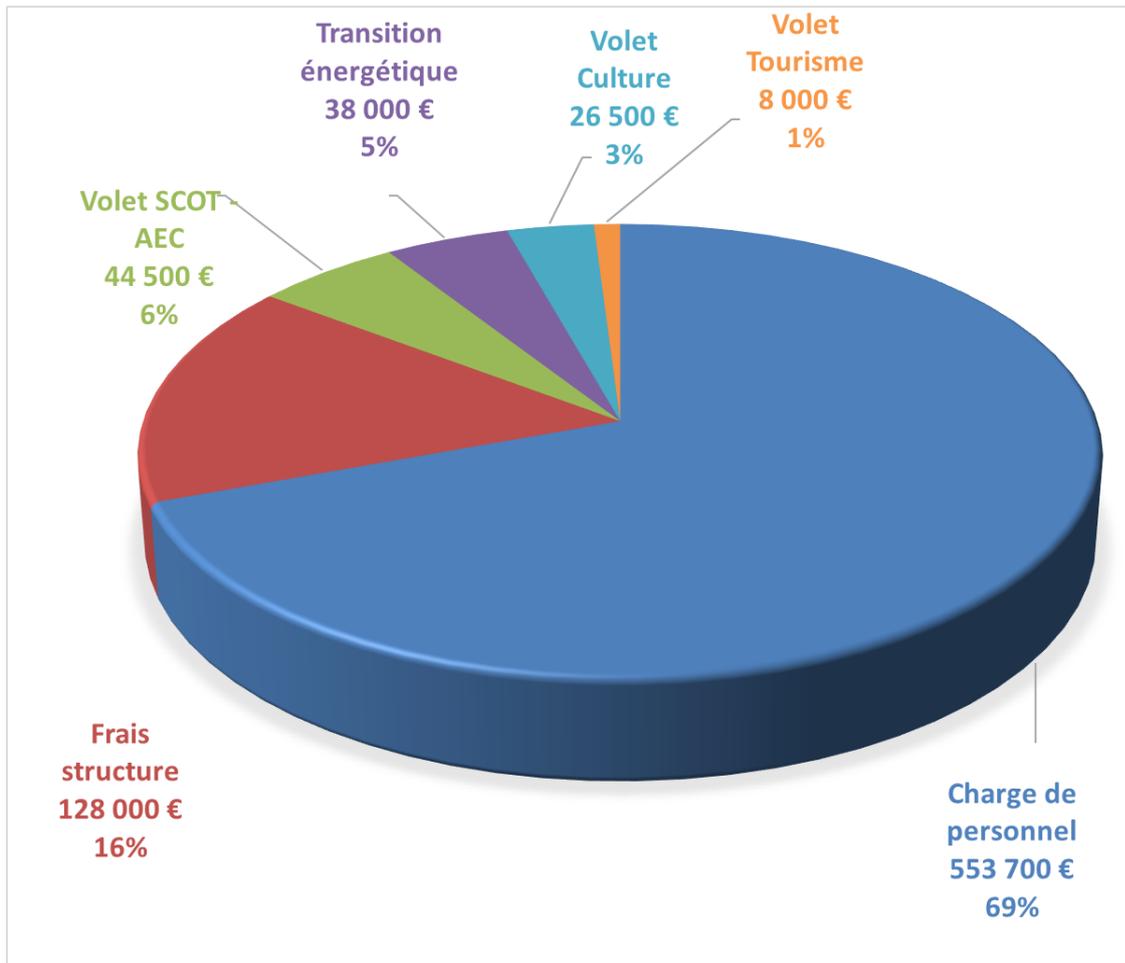
- Charges à caractère général, frais de structure (abonnements, cotisations, déplacements, formation/séminaire, entretien, frais structurels ...): 128 000€.

Actions :

- Volet SCOT-AEC : 44 500 € : Frais principalement liés à du fonctionnement. Les dépenses relatives aux études sont inscrites en section d'investissement. Inclus l'accompagnement à la définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique ainsi qu'un livrable pour les travaux du groupe CODEV SCOT adaptation au changement climatique, subventionné dans le cadre de TACCT
- Volet transition écologique : 38 000 € Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission transition écologique : coordination maîtrise et développement ENR (charte et émergence projet citoyen), voyage d'étude (TEPOS, climat urbatur), Animation maîtrise de l'énergie, projet d'expérimentation des mobilités alternatives – relais communes, Coordination EPCI mise en œuvre plan climat ...
- Volet Culture et patrimoine : 26 500 € (Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission culture) : animation CGEAC, suivi et animation du Parcours de rayonnement culturel 2024, animation commission et plateforme culturelle, second forum culturel (CODEV) ...
- Volet Tourisme : 8 000 € Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission tourisme : coordination et animation du réseau des Moulins (visite moulins hors territoire), Suivi de l'opération bistrots de pays, Communication, mise en place et suivi d'évènements (Eductour, bourse d'échanges, Canalathlon sur le territoire du Sicoval, encarts pub)
- Actions de communication : dépenses d'impressions essentiellement (incluses dans les dépenses des thématiques concernées), suivi de l'actualisation du site internet

- Actions du Conseil de Développement : frais de fonctionnement (260€). A noter, les dépenses des groupes de travail sont réparties dans les thématiques détaillées ci-dessus.

Répartition des dépenses de fonctionnement :

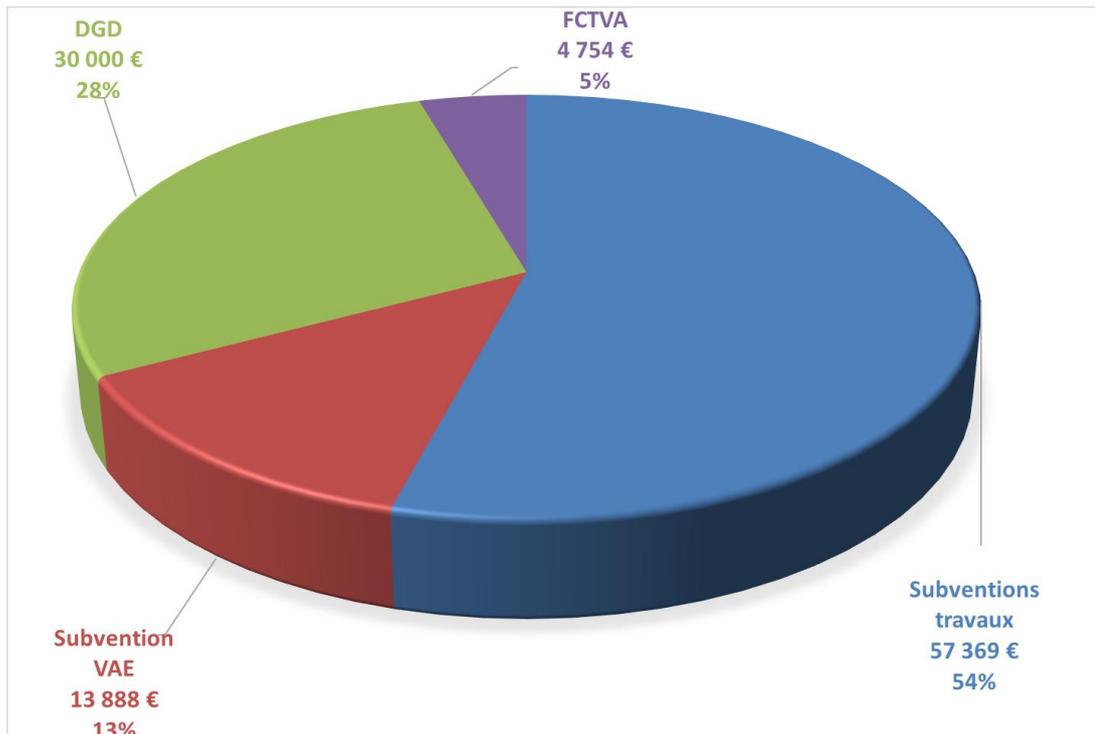


SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

- Travaux : Subventions (R.A.R.) : 57 369 €
- Subvention Leader sur le projet d'incitation à la mobilité alternative (prêt de VAE) (R.A.R.) : 13 888€
- DGD SCOT : 30 000€
- FCTVA : 4 754 €

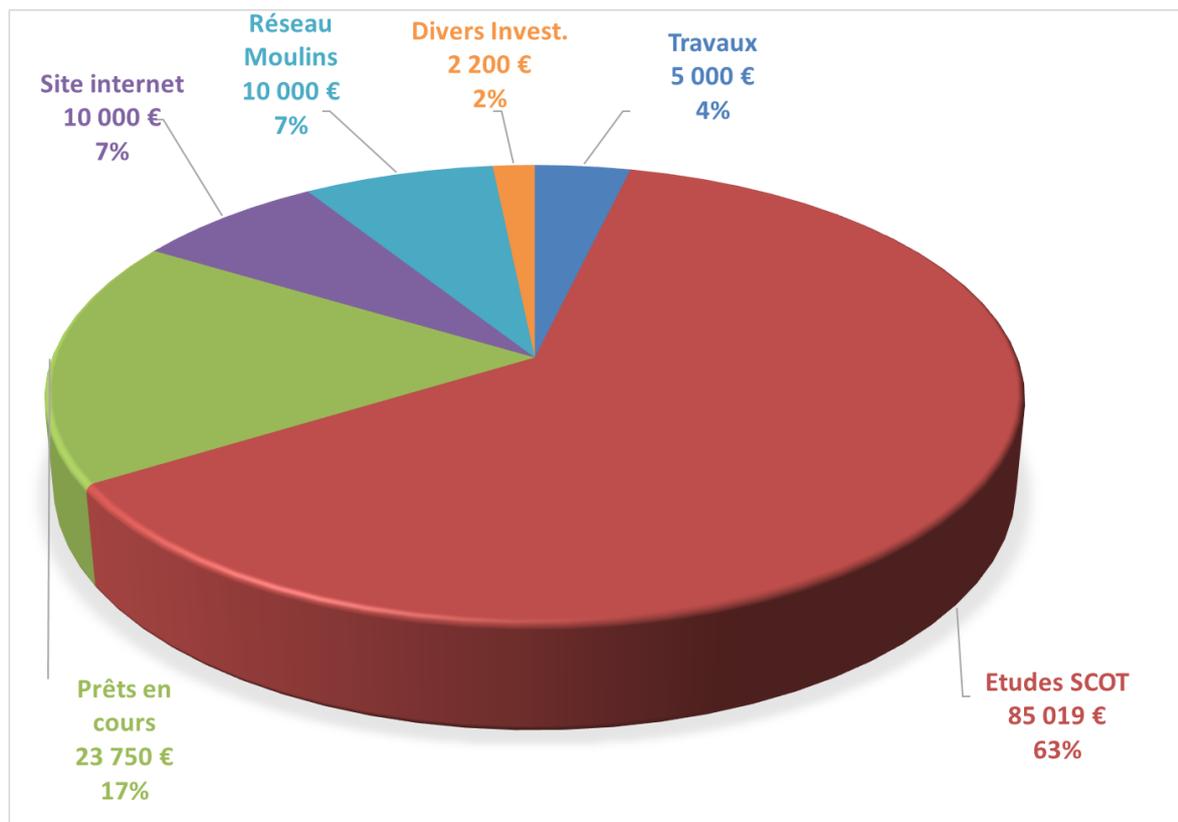
Répartition des recettes d'investissement :



Dépenses

- SCOT – révision n°2 / valant PCAET : externalisation des études environnementales, marché complémentaire AEC, DAACL : 85 019 €
- Supports tourisme (charte graphite moulin et reportage photo) : 10 000€
- Site internet : 10 000€
- Travaux, ajustements du siège administratif : 5 000€
- Autres investissements :
 - Divers investissements (mobiliers bureaux, ordinateurs...) : 2 200 €
 - Remboursement capital prêts : 23 750 €

Répartition des dépenses d'investissement :



Ces propositions budgétaires ont été travaillées dans un souci d'économie par chacune des commissions de travail et le Bureau, permettant de réduire de près de 10 000€ les dépenses initialement envisagées.

Selon ces orientations budgétaires, le budget du PETR n'est pas équilibré et fera l'objet de réflexions au sein de la commission finances en prévision du vote du budget en comité syndical.

Les subventions des partenaires sur lesquelles le PETR s'appuie depuis plusieurs années sont en diminution, et de plus en plus incertaines.

Les subventions des partenaires sur lesquelles le PETR s'appuie depuis plusieurs années sont Pour information, à ce jour, le montant des subventions en attente est estimé à 900 635 € (686 828 € sur le budget principal et 213 807 € sur le budget annexe) justifiant ainsi le renouvellement de la ligne de trésorerie lors du précédent comité syndical.

Après débats au sein de la commission finances et du Bureau du PETR, et au regard des baisses de subventions et de la réduction de l'appui technique qui s'annoncent, les membres du Bureau proposent à l'unanimité pour 2025, de poursuivre la dynamique d'une légère augmentation régulière basée sur l'inflation.

Pour rappel, évolutions des contributions des communautés de communes membres depuis la transformation en PETR :

années	montant cotisation par habitant
2015	1,80
<i>augm°</i>	0,70
2016	2,50
<i>augm° annuelle 2%</i>	0,05
2017	2,55+0,19
<i>augm° annuelle 2%</i>	0,05
2018	2.60+0,19
<i>augm° annuelle 2%</i>	0,05
2019	2.65+0,19
<i>Fin aide ADEME PCAET</i>	0,26
2020	3,10
2021	3,10 €
2022	3,20 €
2023	3,35 €
2024	3,45€

LE BUDGET ANNEXE DU GAL DES TERROIRS DU LAURAGAIS

Le budget annexe du GAL des Terroirs du Lauragais s'équilibre autour de 132 000€ (Dépenses et recettes réelles) permettant une stabilité des contributions des communautés de communes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Subvention LEADER : 104 535 €
- Participation des communautés de communes : 27 736 €

Dépenses

- Versement au budget primitif PETR l'équivalent masse salariale : 118 000 €
- Frais divers (déplacements, frais de structure...) : 10 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Pas de recette

Dépenses

- Achats ordinateurs : 4 400 €

Les deux sections (fonctionnement et investissement) s'équilibrent avec les écritures d'ordres.

Selon ces orientations budgétaires, les contributions seraient stabilisées à hauteur de 0,25€/habitants.

LE BUDGET ANNEXE DE LA TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

Le siège administratif est équipé de 23 panneaux solaires permettant une auto consommation et une revente de l'électricité. Un contrat de rachat sur 20 ans a été passé avec EDF. Il couvre la période du 19/07/2022 au 18/07/2042.

La consommation rachetée est prévue au tarif subventionné (10c€/kWh), avec un plafond de 1 600 heures soit : $1600 \times 8.4 = 13\,440$ kWh. Au-delà de ce plafond de 1 600 heures, le prix de rachat est de 5 c€/kWh.

La facturation que nous faisons à EDF pour la vente des kWh que nous injectons sur le réseau, se fait annuellement. Pour information, le gain de la première année a été de 1 036.50 € et de 1073.70 € la seconde année.

Le budget annexe de la toiture photovoltaïque porte sur l'électricité produite non autoconsommée et revendue.

Le budget :

Recettes = revente électricité = 1 100 €

Dépenses = 2 000 €

Les deux sections (fonctionnement et investissement) s'équilibrent avec les écritures d'ordres.

A noter : le PETR, produisant 10 MW cumulés, a obligation d'élaborer ce budget annexe au vu de l'arrêté du 10 juillet 2024 publié au JO le 17 juillet 2024 fixant le seuil de production à 1MW cumulé par collectivité pour les opérations d'autoconsommation au sens de l'article L. 315-1 du code de l'énergie.

8. Les perspectives à horizon 2026

Un travail prospectif sur la période 2026-2032, est à engager en commissions de travail, dont la commission Finances, puis à soumettre aux membres du Bureau et à voter en Comité syndical est en cours. Il s'attachera à faire des propositions à la gouvernance issue du renouvellement des conseils municipaux autour des orientations suivantes :

- Stabilité de la masse salariale (sauf opportunités) :
 - Maintien des postes actuels pour permettre une stabilité des dossiers en cours et profil du poste vacant à déterminer selon les besoins définis à travers le projet de territoire actualisé
- Stabilité des budgets alloués par thématique selon un montant « reste à charge » moyen annuel, qui devra être travaillé en commission thématique.
- Réflexion autour de recettes pluriannuelles stabilisées, moins dépendantes des subventions des partenaires.

Il est proposé au Comité syndical du PETR du Pays Lauragais de :

- **Prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires**
- **Prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientations budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires**